

LES COMITÉS D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (CER) EN MILIEU COLLÉGIAL : MANDAT, GOUVERNANCE ET RESSOURCES

Colloque de l'ARC dans le cadre du 91^e Congrès de l'Acfas, Université d'Ottawa, 14 mai 2024

Modifié le 6 août 2024

Chercheuse principale

Emmanuelle **Marceau**, professeure
Cégep du Vieux Montréal
Professeure associée
École de santé publique de l'Université de Montréal

Co-chercheur

Charles **Dupras**, professeur adjoint
École de santé publique de l'Université de Montréal

Coordnatrice

Marie-Alexia **Masella**, doctorante
École de santé publique de l'Université de Montréal

1. CONTEXTE

Éthique de la recherche et mandat des comités d'éthique de la recherche :

- Assurer la protection et la dignité des participants humains
- Mise en oeuvre des textes normatifs comme l'Énoncé de politiques des trois conseils 2 (EPTC 2)

La recherche au sein du réseau collégial est conduite dans un milieu riche, diversifié et singulier :

- Plusieurs établissements collégiaux québécois se sont dotés de **politiques institutionnelles** en matière d'éthique de la recherche et ont **mis sur pied des CER** au cours des dernières années

Cette étude s'intéresse à trois enjeux prioritaires de la communauté d'éthique de la recherche du collégial :

- la question des **ressources** pour l'évaluation éthique par les CER du réseau collégial
- l'évaluation de projets de recherche relevant de **plusieurs autorités**
- l'évaluation des activités de recherche conduite dans le **cadre de cours** par des étudiantes et étudiants (évaluation éthique de projets de recherche dont l'objectif est pédagogique)

2. MÉTHODOLOGIE

Delphi en temps réel

- But : obtenir l'avis d'experts ou de parties prenantes ayant une très bonne connaissance d'un sujet précis ou de circonstances données
- Méthode empirique mixte alliant les approches qualitatives et quantitatives
- Repose sur une technologie rendant possibles l'agrégation simultanée des réponses et la rétroaction immédiate, dès qu'une réponse est soumise

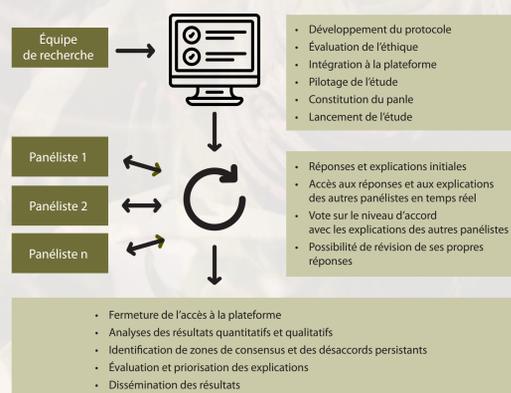


Figure 1 : Processus du Delphi en temps réel

Analyses

- Statistiques descriptives et analyse thématique des commentaires partagés par les panélistes

Participation

- Plateforme Surveylet de Calibrum
- Sur 5 semaines (avril-mai 2023)
- Questionnaire en 2 parties : une partie socio-démographique et une partie Delphi (énoncés avec choix de réponses sur une échelle de Likert à 5 points et quelques questions ouvertes sur les outils ou pistes de solution)

15- Modèle 4 : Évaluation indépendante de l'éthique par plus d'un CER

Selon l'EPTC 2, l'évaluation indépendante de l'éthique d'un projet relevant de plusieurs autorités par le CER de chaque établissement concerné (modèle 4) devrait être évitée autant que possible et n'avoir lieu qu'en « dernier recours » (EPTC 2, 2022, p. 157). Êtes-vous d'accord avec cet énoncé ?

1. Fortement en désaccord 2. Plutôt en désaccord 3. Neutre 4. Plutôt d'accord
 5. Tout à fait d'accord

Mes commentaires

Figure 2 : Extrait du questionnaire du Delphi intégré dans la plateforme Surveylet de Calibrum tel qu'accessible aux panélistes

Panélistes

- 31 personnes participantes dont 27 sur toute la durée du Delphi
- 43 % d'hommes et 57 % de femmes
- Majoritairement entre 36 et 45 ans
- >90 % n'appartiennent pas à une minorité visible
- Membre d'un CER (75 %) > Membre du personnel de soutien ou de coordination de CER (36 %) > Personne ayant une expertise (ou une expérience significative) en éthique de la recherche (18 %) > Cadre responsable de la recherche (14 %)
- Expérience en éthique de la recherche : pour la majorité entre 3 et 10 ans



3. QUELQUES RÉSULTATS SUR L'ÉVALUATION ÉTHIQUE DES PROJETS RELEVANT DE PLUSIEURS AUTORITÉS

	Énoncé	Statistiques	Seuil de stabilité	Commentaires des panélistes
Vers un consensus	La possibilité d' ententes officielles de réciprocité entre plusieurs établissements prévue par l'EPTC 2 (modèle 2) vise à permettre un partage de la charge de travail entre CER et à éviter de dupliquer inutilement l'évaluation éthique de projets de recherche relevant de plusieurs autorités. Au sein du réseau collégial, il existe de telles ententes de réciprocité qui permettent d'atteindre cette visée.	Fortement en désaccord : 0 % Plutôt en désaccord : 14,8 % Neutre : 22,2 % Plutôt d'accord : 48,1 % Tout à fait d'accord : 14,8 %	74 %	Existence de telles ententes qui peuvent être redondantes avec le modèle 3 de l'EPTC2. Enjeux : spécificité de chaque milieu de recherche, de responsabilité et de confiance entre CER.
Vers un dissensus	Selon l'EPTC 2, l'évaluation indépendante de l'éthique d'un projet relevant de plusieurs autorités par le CER de chaque établissement concerné (modèle 4) devrait être évitée autant que possible et n'avoir lieu qu'en « dernier recours ».	Fortement en désaccord : 18,5 % Plutôt en désaccord : 22,2 % Neutre : 22,2 % Plutôt d'accord : 7,4 % Tout à fait d'accord : 29,6 %	51 %	Au vu des particularités de chaque milieu de recherche, de chaque établissement collégial et de chaque CER, non seulement le niveau de risque peut être perçu différemment, mais en plus, chaque CER peut avoir des perspectives et des questionnements différents sur un même projet. En plus, enjeux liés à la responsabilité et à l'imputabilité de chaque CER.
	Depuis janvier 2023, l'EPTC 2 permet l'utilisation d'un nouveau modèle alternatif (modèle 3) pour l'évaluation éthique de projets de recherche relevant de plusieurs autorités : l'évaluation par un seul CER pour les projets à risque minimal et la reconnaissance par d'autres CER de cette évaluation, sans la nécessité d'une entente officielle préalable. Ce nouveau modèle simplifiera l'évaluation éthique de projets de recherche relevant de plusieurs autorités par les CER du milieu collégial.	Fortement en désaccord : 7,4 % Plutôt en désaccord : 29,63 % Neutre : 11,1 % Plutôt d'accord : 33,3 % Tout à fait d'accord : 18,5 %	60 %	Difficile à appliquer car l'évaluation du niveau de risque ou l'analyse des enjeux éthiques peuvent être différentes d'un CER à l'autre. Question de la responsabilité et de l'imputabilité face aux décisions prises par un autre CER et simplement reconnues par un CER local sont un frein à l'utilisation de la reconnaissance d'approbation éthique.

4. COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Lynn **Lapostolle**, directrice générale
Association pour la recherche au collégial

Michel **Bergeron**, professeur associé
École de santé publique de l'Université de Montréal

Sylvain **Auclair**, professeur de philosophie
Cégep de Sainte-Foy

Isabelle **Laplante**, bibliothécaire professionnelle
Centre de documentation collégiale

5. RÉFÉRENCES

Masella M.A., Dupras C. et Marceau E., (2024) « [Les comités d'éthique de la recherche \(CER\) en milieu collégial : mandat, gouvernance et ressources](#) », Canadian Journal of Bioethics / Revue canadienne de bioéthique, 7(2-3), 75-99.